

DÉLIBÉRATION 2023 10 – Approbation du budget primitif 2023 - Budget annexe

Séance du Comité syndical du 21 mars 2023

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget primitif 2023 du budget annexe a pour objet de prévoir et d'autoriser les recettes et dépenses de la compétence optionnelle Velib', gérée sous forme d'une régie dotée de l'autonomie financière.

BUDGET ANNEXE de la Régie Autonome Velib'

La compétence Vélib' fait l'objet d'inscriptions budgétaires sur le budget annexe du Syndicat, sur la base des engagements financiers liés au service Velib' dans le cadre du marché public en cours.

Dépenses de fonctionnement (65 080 000€)

- **Dépenses réelles de fonctionnement (65 077 582€) :**

Le paiement annuel de la prestation au forfait marché Velib' pour 1 050 stations et le paiement annuel de la prestation au BPU soit 350 stations hors Paris commandées
49 604 910€ soit 76,23% des dépenses réelles

Le marché Velib' prévoit un versement sur 15 ans, découpé annuellement. Le montant à verser chaque année est indexé. Pour 2023, l'indexation du marché est de 26 % contre 13 % l'an dernier (référence 2017).

La forte progression de l'indice d'actualisation du marché découle de deux indices :

- l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – MIG EBIQ – Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissement.
- l'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) - Industries mécaniques et électriques.

Les prestations complémentaires

3 671 000,00€ soit 5,64% des dépenses réelles

Les prestations complémentaires sont réalisées à la demande des communes ou du Syndicat. Elles sont prévues dans le cadre du marché Velib' sur la base du bordereau des prix unitaires et figurent en annexe des conventions de superposition du domaine public et de financement, signées entre le Syndicat et les Collectivités.

Ce poste budgétaire 2023 intègre la création et l'exploitation de 25 stations supplémentaires et le coût d'exploitation annuel pour une part de 40 % de vélos à assistance électriques.

Autres charges à payer au titulaire du marché

9 396 600€ soit 14,44 % des dépenses réelles dont :

- 7 806 600,00€ au titre de l'intéressement sur les recettes usagers 2022, dont 2 864 348,86€ sur les usages.
- 1 590 000 € au titre de l'indemnisation pour les vélos volés et vandalisés, ce montant étant plafonné à 10 % de la flotte de vélos en moyenne sur l'année précédente.

Les charges du personnel affecté (635 000 €) à la compétence et le remboursement du personnel mutualisé (1 065 000 €)
1 700 000 € soit 2,61 % des dépenses réelles

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230321-202310-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2023

La masse salariale globale du Syndicat (budget principal et budget annexe) représente 1 845 000 € en 2023 contre 1 720 200 € en 2022, en hausse de 124 800 € .

Cette évolution est due à la révision de la répartition de la masse salariale entre les deux budgets en 2023 : l'inscription sur le budget général augmente alors que celle sur le budget annexe diminue. La refacturation (recette de fonctionnement) entre les deux budgets est elle aussi ajustée pour tenir compte de cette nouvelle répartition.

Les charges de gestion courante prévues sur le budget principal pour le compte du budget annexe (refacturation)
250 000 € soit 0,38 % des dépenses réelles.

Autres charges (dépenses de prestation de service, études et honoraires)
455 072 € soit 0,70% des dépenses réelles

Ce poste comprend les honoraires, les dépenses de conseils juridiques, d'assistance à maîtrise d'œuvre et de communication, ainsi que les charges de gestion courante dédiées au service Velib'. Ce montant intègre l'audit du marché.

- **Dépenses d'ordre : 2 418 €**

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements du matériel et mobilier acquis par le syndicat mixte pour son fonctionnement courant (informatique, licences, meubles de bureaux).

Recettes de fonctionnement (65 080 000 €)

Les principales recettes du budget annexe Velib' sont composées de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
0751200021624-28239321-202310_05
Date de réception préfecture : 22/03/2023

- **Recettes réelles de fonctionnement 65 080 000 €**

Les recettes des usagers

30 250 000 € soit 46,48 % des recettes réelles

Les recettes usagers inscrites en 2023 prennent en compte l'augmentation du nombre croissant d'abonnés au service Velib'. En plus de la poursuite de l'accroissement du nombre d'abonnés et des usages constaté en 2022 (qui génère une augmentation des recettes de 7 %), ce montant de recettes intègre le produit généré par la révision tarifaire présentée au comité syndical en même temps que la présente délibération.

La Contribution de la Ville de Paris à l'exploitation et fonctionnement du service

22 527 040 € soit 34,62 % des recettes réelles

Cette contribution est inscrite sur la base de 1 010 stations au tarif de 21 104 € par station pour l'exploitation et 1 200 € pour le fonctionnement du syndicat, soit 22 304 € par station au total.

La Contribution des Collectivités hors Paris à l'exploitation du service

5 152 224 € soit 7,92 % des recettes réelles

Cette contribution est inscrite sur la base de 462 stations au tarif de 9 952 € par station pour l'exploitation et 1 200 € pour le fonctionnement du syndicat, soit 11 152 € par station au total.

La subvention de la Métropole du Grand Paris

6 302 000 € soit 9,68% des recettes réelles

Cette subvention est arrêtée dans le cadre de la convention financière signée entre le Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole et la Métropole du Grand Paris. À la suite d'un accord avec la MGP cette subvention est augmentée en 2023 de 11,5%.

Les prestations complémentaires

380 000 € soit 0,58 % des recettes réelles

Des prestations complémentaires (déplacement, fermeture de station...) réalisées à la demande des collectivités adhérentes à la compétence Velib' sont à prévoir. Elles sont financées par les collectivités demandeuses sur la base du bordereau des prix unitaires prévu en annexe des conventions de superposition du domaine public et de financement, signées entre le Syndicat et ses adhérents. D'autres prestations sont demandées par des tiers (neutralisations) et leur sont refacturées.

Les remboursements sur autres charges sociales

10 000 € soit 0,02 % des recettes réelles

Ces remboursements sont exclusivement constitués par la part de la charge des tickets restaurant du personnel.

Les mandats annulés sur exercices antérieurs

458 000 € soit 0,70 % des recettes réelles

L'inscription correspond à l'annulation des mandats concernant des prestations du BPU payées en 2020 et 2021 et finalement non réalisées.

Dépenses d'investissement (62 418 €)

- **Dépenses réelles d'investissement (62 418 €) :**

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de cautions pour un montant de 60 000 €. On les retrouve en recettes d'investissement. Les autres dépenses d'un montant de 2 418 € sont relatives à l'acquisition de nouveaux mobiliers, matériels informatiques et bureautiques.

Recettes d'investissement (62 418 €)

- **Recettes d'ordre (2 418 €) :**

Ces recettes d'ordre sont le pendant des dépenses d'ordre de fonctionnement, et correspondent aux amortissements du matériel et mobilier acquis par le syndicat mixte pour son fonctionnement courant (informatique, licences, meubles de bureaux).

- **Cautions (60 000 €)**

Bilan

La section de fonctionnement est équilibrée.
La section d'investissement est équilibrée.

Je vous prie, mes cher.e.s collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président

**DÉLIBÉRATION 2023 10 –
Approbation du budget primitif 2023 - Budget annexe**

Séance du Comité syndical du 21 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat ;
Vu l'instruction budgétaire M14 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole ;
Vu la délibération 2010 08 du 25 février 2010 relative aux amortissements des immobilisations ;
Vu la délibération 2012 26 du 13 septembre 2012 relative à l'amortissement des subventions ;
Vu la délibération 2016 30 du 19 octobre 2016 relative à l'amortissement des subventions ;
Vu la délibération 2017 23 du 10 mars 2017 portant création de la régie autonome Velib' ;
Vu la délibération 2023 04 du 21 février 2023 relative au Débat d'Orientations Budgétaires ;

Vu l'avis favorable du Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le budget primitif du budget annexe « Régie Velib' » pour l'exercice 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses : 65 080 000,00 euros
- Recettes : 65 080 000,00 euros

Investissement

- Dépenses : 62 418,00 euros
- Recettes : 62 418,00 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés et présentés par chapitre.

Article 2 : DÉCIDE que le Président est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Le Président,



Sylvain Raifaud

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGIE VELIB - AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002162400040

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF PARIS

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : RÉGIE AUTONOME VELIB' (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	24
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	26
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 67890	AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE RÉGIE AUTONOME VELIB'	BP 2023
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	65 080 000,00	65 080 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		65 080 000,00	65 080 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	62 418,00	62 418,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		62 418,00	62 418,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	65 142 418,00	65 142 418,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	54 173 121,26	0,00	63 337 572,00	63 337 572,00	63 337 572,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 445 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		55 618 131,26	0,00	65 037 582,00	65 037 582,00	65 037 582,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		55 658 131,26	0,00	65 077 582,00	65 077 582,00	65 077 582,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 195,62		2 418,00	2 418,00	2 418,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 195,62		2 418,00	2 418,00	2 418,00
TOTAL		55 663 326,88	0,00	65 080 000,00	65 080 000,00	65 080 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 080 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 190 799,79	0,00	30 630 000,00	30 630 000,00	30 630 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	31 154 999,98	0,00	33 982 000,00	33 982 000,00	33 982 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		53 351 799,77	0,00	64 622 000,00	64 622 000,00	64 622 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 567 765,03	0,00	458 000,00	458 000,00	458 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 919 564,80	0,00	65 080 000,00	65 080 000,00	65 080 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		55 919 564,80	0,00	65 080 000,00	65 080 000,00	65 080 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 080 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 418,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 580,02	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 301,40	0,00	2 418,00	2 418,00	2 418,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	26 881,42	0,00	2 418,00	2 418,00	2 418,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	105 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	131 881,42	0,00	62 418,00	62 418,00	62 418,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	131 881,42	0,00	62 418,00	62 418,00	62 418,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 418,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 195,62		2 418,00	2 418,00	2 418,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 195,62		2 418,00	2 418,00	2 418,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		65 195,62	0,00	62 418,00	62 418,00	62 418,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 418,00
---	-----------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

2 418,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	63 337 572,00		63 337 572,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 700 000,00		1 700 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	40 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 418,00	2 418,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		65 077 582,00	2 418,00	65 080 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 080 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 418,00	0,00	2 418,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		62 418,00	0,00	62 418,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 418,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	30 630 000,00		30 630 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	33 982 000,00		33 982 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	458 000,00	0,00	458 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		65 080 000,00	0,00	65 080 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 080 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 418,00	2 418,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		60 000,00	2 418,00	62 418,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 418,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	54 173 121,26	63 337 572,00	63 337 572,00
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	53 557 502,18	62 701 922,00	62 701 922,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6161	Multirisques	300,00	300,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	325 419,08	325 450,00	325 450,00
6228	Divers	20 200,00	20 200,00	20 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	230 000,00	250 000,00	250 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 445 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	1 060 000,00	1 065 000,00	1 065 000,00
6218	Autre personnel extérieur	85 100,00	15 000,00	15 000,00
6331	Versement mobilité	5 000,00	8 000,00	8 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100,00	3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	75 000,00	216 000,00	216 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 000,00	5 000,00	5 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	58 000,00	70 000,00	70 000,00
64131	Rémunérations non tit.	60 000,00	140 000,00	140 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	18 000,00	24 000,00	24 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 500,00	73 000,00	73 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	28 000,00	45 000,00	45 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	700,00	700,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 000,00	13 000,00	13 000,00
6488	Autres charges	12 000,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	10,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		55 618 131,26	65 037 582,00	65 037 582,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		55 658 131,26	65 077 582,00	65 077 582,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 195,62	2 418,00	2 418,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 195,62	2 418,00	2 418,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 195,62	2 418,00	2 418,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 195,62	2 418,00	2 418,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		55 663 326,88	65 080 000,00	65 080 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			65 080 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	6 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 190 799,79	30 630 000,00	30 630 000,00
70688	Autres prestations de services	21 840 799,79	30 250 000,00	30 250 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	350 000,00	380 000,00	380 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	31 154 999,98	33 982 000,00	33 982 000,00
74748	Participat° Autres communes	24 750 000,00	27 680 000,00	27 680 000,00
74758	Participat° Autres groupements	6 404 999,98	6 302 000,00	6 302 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		53 351 799,77	64 622 000,00	64 622 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 567 765,03	458 000,00	458 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	2 110 426,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	457 339,03	458 000,00	458 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		55 919 564,80	65 080 000,00	65 080 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		55 919 564,80	65 080 000,00	65 080 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 080 000,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 580,02	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	5 580,02	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 301,40	2 418,00	2 418,00
2181	Installat° générales, agencements	6 000,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 301,40	418,00	418,00
2184	Mobilier	5 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		26 881,42	2 418,00	2 418,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00	60 000,00	60 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	105 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		105 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		131 881,42	62 418,00	62 418,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		131 881,42	62 418,00	62 418,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 418,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		60 000,00	60 000,00	60 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 195,62	2 418,00	2 418,00
28181	Installations générales, aménagt divers	614,70	1 717,00	1 717,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 580,92	701,00	701,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 195,62	2 418,00	2 418,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 195,62	2 418,00	2 418,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		65 195,62	62 418,00	62 418,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 418,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2010-02-25

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	5	25/02/2010
L	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	10	25/02/2010
L	MOBILIER	10	25/02/2010
L	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	SUBVENTIONS RECUES	15	13/09/2012
L	SUBVENTIONS VERSEES	30	19/10/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 418,00	III 2 418,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 418,00	2 418,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28181	Installations générales, aménagt divers	1 717,00	1 717,00
28183	Matériel de bureau et informatique	701,00	701,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 418,00	0,00	0,00	0,00	2 418,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 2 418,00
Solde	V = IV – II (6) 2 418,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET				
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	6,00	2,00	8,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
	IV
	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (lo du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui simpose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-4 : article 38 travailleurs handicapés catégorie I.
3-4 : article 38 travailleurs handicapés catégorie II.
3-4 : article 38 travailleurs directs sur emplois locaux.
3-4 : article 110 collaborateurs et autres de cabinets.
3-4 : article 110-1 collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - BP - 2023

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercices : 104 ;

Nombre de membres présents ou représentés : 84 ;

Vote : Pour : 43 Contre : 11 Abstention : 0

Date de la convocation : le 15 mars 2023.

Présenté par le Président, le 21 mars 2023.

Délibéré par le Comité syndical Autolib' et Velib' Métropole, réuni en session plénière,
le 21 mars 2023

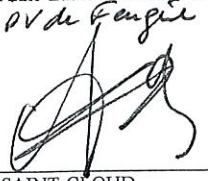
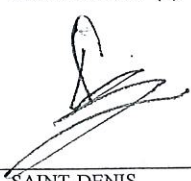
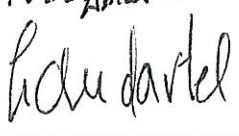
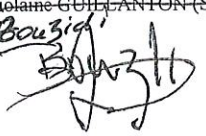
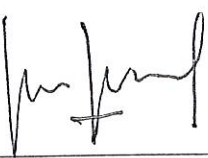
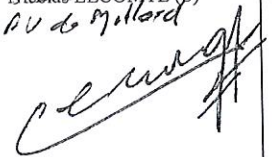
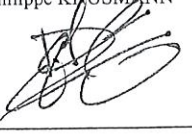
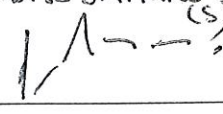
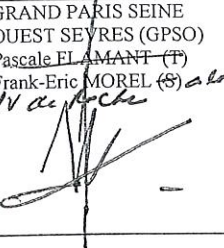
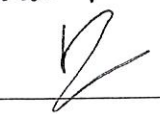
Les membres du Comité syndical

ALFORTVILLE Luc CARVOUNAS (T) Emmanuel SEROT (S)	ANTONY Perrine PRECETTI (T) Edouard KALONJI (S)	ARCUEIL Simon BURKOVIC (T) Clothilde GALHIE-LOUISE (S)	ARGENTEUIL Jean-François PLOTEAU (T) Ouissam MECHRIA (S)	ASNIERES-SUR-SEINE Frédéric SITBON (T) Thierry-Michel ISOARD (S)
AUBERVILLIERS Zahia BOUZIDI (T) Cédric SCHROEDER (S)	AULNAY-SOUS-BOIS Matthieu TELLIER (T) Daouda SANOGO (S)	BAGNEUX Bruno TUDER (T) Pascale MEKER (S)	BAGNOLET Edith FELIX (T) Anne DE RUGY (S)	BEZONS Michèle VASIC (T) Dejan KRSTIC (S)
BIEVRES Anne PELLETIER-LE BARBIER (Maire) (T) (S)	BOBIGNY Sonia AIROUCHE (T) (S)	BOIS-COLOMBES Stephanka TOUSSAINT (T) Pierre CROSNIER LECONTE (S)	BONDY Laurent COTTE (T) Théo Alexandre FONSECA (S)	BOURG-LA-REINE Cédric NICOLAS (T) Tristan LEGENDRE (S)
BRY-SUR-MARNE Pierre LECLERC (T) Augustin KUNGA (S)	CACHAN Samuel BESNARD (T) David PETIOT (S)	CHAMPIGNY-SUR-MARNE Yann VIGUIE (T) (S)	CHARENTON-LE-PONT Marie-Hélène MAGNE (T) Pascale TURANO (S) <i>de Perrain</i>	CHATENAY-MALABRY Marc FEUGERE (T) Freddy NAYAGOM (S)
CHATILLON Andy KANGAUD (T) Elodie DORELAC (S)	CHOISY-LE-ROI Kristian BOLLE (T) Sabrina FONTAINE (S)	CLAMART Serge KEHYAYAN (T) <i>domc</i> Jean-Jacques Le ROUX (S) <i>Pré Hancin</i>	CLICHY-LA-GARENNE Patrice PINARD (T) Adrien DEDON (S)	COLOMBES Léopold MICHALLET (T) Maxime CHARREIRE (S)

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - BP - 2023

COURBEVOIE Hervé de COMPIEGNE (T) Ines GUIBERT (S)	CRETEIL Sylvie SIMON-DECK (T) Sylvie MELIGNE (S) S. Samy	DRANCY Jean-Luc MILLARD (T) Jean-Christophe LAGARDE (S) <i>donne PV à Guyot</i> cmc	DUGNY Quentin GESELL (Maire) (T) (S)	ENGHIEN-LES-BAINS Sophie MERCHAT (T) Linda LAVOIX (S)
EPINAY-SUR-SEINE Marius TCHENDJOU (T) Farid BENYAHIA (S)	FONTENAY-AUX-ROSES Mohamed BOUCINI (T) Michel RENAUX (S) Renau	FONTENAY-SOUS-BOIS Marc BRUNET (T) Yoann RISAL (S) fun	GARCHES Thierry MARI (T) Bruno GUERRA (S)	GENNEVILLIERS Christophe BERNIER (T) Isabelle MASSARD (S) 7
GENTILLY Nadine HERRATI (T) Françoise CARTEAU (S) le	IVRY-SUR-SEINE Clément PECQUEUX (T) Maryse DORRA (S) <i>a le PV de Stéphan</i> engue	JOINVILLE-LE-PONT Laura MANACH (T) Guillaume LAVANNIER (S)	JUVISY-SUR-ORGE Jacques GODRON (T) Valerie ROQUES (S)	LA GARENNE-COLOMBES Geneviève GAILLABAUD (T) <i>a le PV de Deschamps</i> Lauriane TEYSSIER (S) Gail
LE BLANC-MESNIL Gabriel GALIOTTO (T) Pierre André THEVENOT (S)	LE BOURGET Catarina MONTEIRO (T) Denis DESRUMAUX (S) A	LE CHESNAY-ROCUENCOURT Marie-Laure MAJOU (T) Richard DELEPIERRE (S)	LE KREMLIN-BICÊTRE Frédéric RAYMOND (T) Sidi CHIAKH (S)	LE PLESSIS-ROBINSON Benoît BLOT (T) Bernard FOISY (S)
LE PLESSIS TRÉVISE Marc FROT (T) Nicolas DOISNEAU (S)	LE PRÉ SAINT-GERVAIS Laurent BARON (T) <i>donne PV à Pirocy</i> Claudine CHOFFRUT (S) Levay	LES LILAS Christophe PAQUIS (T) <i>donne PV à Brunel</i> Sonia ANGEL (S) Paquis	LEVALLOIS-PERRET Sophie DESCHIENS (T) Isabelle COVILLE (S) <i>donne PV à Gail</i> Gail	MAISONS-ALFORT Marie-France PARRAIN (T) Thibault SIMEONI (S) <i>donne PV à Nefre</i> Nefre
MALAKOFF Farid HEMIDI (T) Dominique TRICHET ALLAIRE (S)	MONTREUIL Olivier STERN (T) <i>donne PV à Peguemp</i> (S) Peguemp	MONTRouGE Paul-André MOULY (T) Matthieu DEVRIENDT (S)	NANTERRE Vincent SOULAGE (T) Gilles GAUCHÉ-CAZALIS (S) Soulage	NEUILLY-SUR-SEINE Eric SCHINDLER (T) <i>a le PV de N.F. Parrain</i> Pierre AUBRY (S) Schindler
NOGENT-SUR-MARNE Antoine GOUGEON (T) Sébastien EYCHENNE (S)	NOISY LE SEC Florent LACAILLE-ALBIGES (T) <i>donne PV à Eychenne</i> Monique GASCORN (S) Eychenne	PANTIN Pierrick AMELLA (T) Pierre PAUSICHES (S) <i>donne PV à Pécanton</i> Pécanton	PARIS Sylvain RAIFAUD (T) (S) W	PARIS François VAUGLIN (T) Jean-Philippe DAVIAUD (S) Vauglin

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - BP - 2023

PUTEAUX <i>à la</i> Jean-Marie BALLEST (T) Anne-Laure LEBRETON (S) <i>PV de Fougère</i> 	ROMAINVILLE Julie LEFEBVRE (T) Marc ELFASSY (S) 	RUEIL-MALMAISON Frédéric SGARD (T) Philippe D'ESTAINTOT (S)	RUNGIS Patrick LEROY (T) Martin JARDILLIER (S)	SACLAY Claude MAJEUX (T) Huguette BOSESE (S)
SAINT-CLOUD Capucine du SARTEL (T) Laurent MONJOLE (S) <i>à la</i> <i>PV de Pinard</i> 	SAINT-DENIS Christophe PIERCY (T) Antoine MOKRANE (S) <i>à la</i> <i>PV de Barrot</i> 	SAINT-GRATIEN Julien BACHARD (Maire) (T) (S)	SAINT-MANDÉ <i>à la</i> Tiffany CULANG (T) Olivier DAMAS (S) <i>PV de</i> <i>Cipriano</i> 	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Philippe CIPRIANO (T) Sylvain BERRIOS (S)
SAINT-MAURICE Michel BUDAKCI (T) Cédric DAMIEN (S)	SAINT-OUEN Sabrina DECANTON (T) Paul MANON (S) <i>à la</i> <i>PV de Amella</i> 	SCEAUX Patrice PATTEE (T) Konstantin SCHALLMOSE (S) <i>à la</i> <i>PV de Nagdowski</i> 	SUCY-EN-BRIE Marie-Carole CIUNTU (Maire) (T) (S)	SURESNES Amirouche LAIDI (T) Sophie de LAMOTTE (S)
VAUCRESSON Nicolas MOREAU (T) Romain CARAYOL (S)	VELIZY-VILLACOUBLAY Nathalie BRAR-CHAVEAU (T) (S)	VERRIERES-LE-BUISSON Jean-Paul MORDEFROID (T) <i>donne PV</i> Violaine GUILLANTON (S) <i>Bouzigot</i> 	VERSAILLES Emmanuel LION (T) Eric DUPAU (S) 	VILLEJUIF Thierry DUBOC (T) Mostefa SOFI (S) 
VILLENEUVE-LA-GARENNE Emmanuelle RASSABY (T) Alain-Xavier FRANÇOIS (S)	VINCENNES Robin LOUVIGNÉ (T) <i>à la</i> Nicolas LECOMTE (S) <i>PV de Millard</i> 	VITRY-SUR-SEINE BENBETKA Abdallah (T) Laurence JEANNE (S)	YERRES Jean-Claude le ROUX (T) Jean-Paul REGEASSE (S)	GRAND PARIS GRAND EST CLICHY SOUS BOIS (GPGE) Olivier KLEIN (T) Samira TAYEBI (S)
GRAND PARIS GRAND EST LE RAINCY (GPGE) Michel NUGUES (T) Didier BELOT (S)	GRAND PARIS GRAND EST LIVRY GARGAN (GPGE) Henri CARRATALA (T) Quentin DELERUELLE (S)	GRAND PARIS GRAND EST MONTFERMEIL (GPGE) Alain SCHUMACHER (T) Marie-Claude HUART (S)	GRAND PARIS GRAND EST NEUILLY-PLAISANCE (GPGE) Mickaël RIGAULT (T) Pascal BUTIN (S)	GRAND PARIS GRAND EST NOISY-LE-GRAND (GPGE) Antoine PIROLI (T) Pascal LAGUILY (S)
GRAND PARIS GRAND EST ROSNY-SOUS-BOIS (GPGE) Patricia VAVASSORI (T) Olivier CAREL (S)	GRAND PARIS SEINE OUEST ISSY-LES-MOULINEAUX (GPSO) David DAOULAS (T) Philippe KNUSMANN (S) 	GRAND PARIS SEINE OUEST MEUDON (GPSO) Florence de PAMPELONNE (T) Patrick De LA MARQUE (S) <i>Loïc Bompère</i> 	GRAND PARIS SEINE OUEST SEVRES (GPSO) Pascale FLAMANT (T) Frank-Eric MOREL (S) <i>à la</i> <i>PV de Arche</i> 	GRAND PARIS SEINE OUEST VILLE D'AVRAY (GPSO) <i>CHAVILLES</i> Thierry SIOUFFI (T) Jean-Claude MARQUEZ (S) <i>Luc Mauvarin</i> 

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - BP - 2023

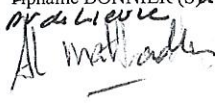
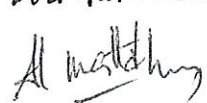
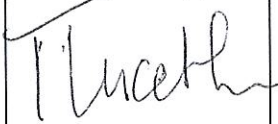
GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE- BILLANCOURT (GPSO) Bertrand-Pierre GALEY (T) Maurice GILLET (S) <i>de PV</i> <i>de D. G. G. G.</i> 	GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE- BILLANCOURT (GPSO) Alain MATHIOUDAKIS (T) Tiphaine BONNIER (S) <i>de PV</i> <i>de D. G. G. G.</i> 	GRAND PARIS SEINE OUEST CHAVILLE (GPSO) Hervé LIEVRE (T) <i>de PV</i> Christine VLAVIANOS (S) <i>de PV Mathioudakis</i> 	GRAND PARIS SEINE OUEST VANVES (GPSO) Bernard ROCHE <i>de PV</i> <i>de D. G. G. G.</i> 	GRAND PARIS SUD EST AVENIR LIMEIL- BREVANNES Laurent CATHALA (Président) (T) (S)
Région ÎLE-DE-FRANCE Alix BOUGERET (T) Delphine BURKLI (S)	Département des Hauts-de- Seine Jean-Christophe FROMANTIN (T) Eric BERDOATI (S)	Département du Val-de- Marne Françoise LECOUFLE (T) Déborah MUNZER (S) 	LA METROPOLE DU GRAND PARIS Patrick OLLIER <i>de PV</i> Jean-Pierre BARNAUD (S) <i>de PV F. S. S. S.</i> 	LA METROPOLE DU GRAND PARIS Christophe NAJDOVSKI (T) Djeneba KEITA (S) <i>de PV</i> <i>de PV R. R. R. R.</i> 

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES COMMUNES AUX DEUX BUDGETS
BUDGET PRIMITIF 2023

		Budget Principal		Budget Annexe	
Article	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6215	Personnel affectés par la collectivité de rattachement			1 065 000,00 €	
62871	Remboursement frais à la collectivité de rattachement base HT sur le budget annexe			250 000,00 €	
70841	Produits de services, refacturation mise à disposition du personnel		1 065 000,00 €		
70872	Produits de services, refacturation charges communes		300 000,00 €		
Total des flux croisés		0,00 €	1 365 000,00 €	1 315 000,00 €	0,00 €